

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 29/11/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 21/11/2023

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SARL LE MOULIN DE TREIGNAC

Le Moulin de Treignac
44460 Auessac

Références : [2023-03167](#)
Code AIOT : 0054402204

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 21/11/2023 dans l'établissement SARL LE MOULIN DE TREIGNAC implanté sis Le Moulin de Treignac 44460 AVESSAC. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SARL LE MOULIN DE TREIGNAC
- Le Moulin de Treignac 44460 AVESSAC
- Code AIOT : 0054402204
- Régime : Enregistrement
- IED : Non

Elevage porcin classé sous le régime de l'enregistrement, autorisé par arrêté préfectoral du 30/11/1993 et arrêté préfectoral complémentaire du 10/03/1998, pour un effectif de 3258 animaux-équivalents porcs (550 reproducteurs, 1072 porcelets, 1394 porcs charcutiers).

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
13	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 10/03/1998, article 1.2.1
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
3	Intégrations paysagères et installations	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
11	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
12	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'établissement est globalement bien tenu.

Toutefois les non-conformités suivantes ont été relevées :

- absence de vérification annuelle des extincteurs ;
- absence de registre des risques ;
- absence de dispositif de rétention pour une partie des hydrocarbures ;
- absence de congélateur pour les cadavres de petite taille et absence d'aire bétonnée dédiée à l'entreposage d'un cadavre de grande taille

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 10/03/1998, article 1.2.1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : Présence de 3200 animaux-équivalents porcs: 380 truies, 1050 porcelets, 1850 porcs à l'engraissement Modification de la répartition des effectifs depuis l'AP du 10/03/1998
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Conforme. Présence de 3 fosses de stockage de lisier issu de l'atelier porcin et d'une fosse de l'ancien atelier "vaches laitières"
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Réserve d'eau à 700 m validé par le SDIS selon l'exploitant Absence de vérification annuelle des extincteurs (contrôle déjà programmé selon l'exploitant)
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques (plan de recensement des zones à risque, vérifications périodiques des matériels électriques et techniques, fiches de données de sécurité des produits dangereux)
Constats : Absence de registre des risques
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : Absence de dispositif de rétention pour une partie des hydrocarbures Présence d'un trou au sol dans le local phytosanitaire (l'exploitant s'est engagé à le combler rapidement)
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : L'eau utilisée pour l'élevage provient d'un puits de 7 m de profondeur. Absence de relevés mensuels du compteur d'eau
Type de suites proposées : Sans suites

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Stockage de lisier uniquement
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : Plan d'épandage validé le 30/01/2014, non modifié.
Type de suites proposées : Sans suites

N° 12 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – équilibre de la fertilisation - plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats : Conforme La totalité des effluents est épandue sur les terres d'un prêteur dont le plan prévisionnel de fumure et le cahier d'épandage ont été présentés.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 13 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Absence de congélateur pour les cadavres de petite taille et absence d'aire bétonnée dédiée à l'entreposage d'un cadavre de grande taille
Type de suites proposées : Susceptible de suites